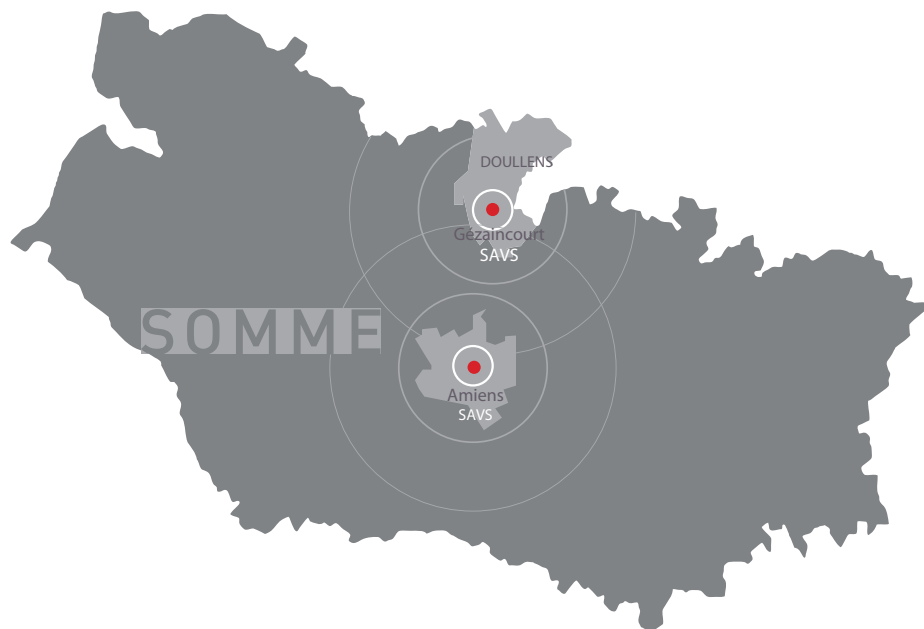


## Nos services en Somme



## Contacts

### EPSoMS (siège social)

5 - 7 rue Pierre Rollin

BP 40048

80092 AMIENS

Contact : Mathilde CLAEYS

Assistante sociale

Courriel : [mclaeys@epsoms80.fr](mailto:mclaeys@epsoms80.fr)

Site internet : [www.epsoms80.fr](http://www.epsoms80.fr)

Fax : 03 60 12 34 78

Nous joindre (standard)

**03 60 12 34 86**

Ouverture du SAVS :

Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 17h00

Financier



# Savs

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



• adultes en situation de handicap

Le bénéficiaire au cœur d'un réseau de partenaires pour un accompagnement global de qualité.

Édition janvier 2017

## Les missions

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale est un service qui exerce en milieu ouvert. Il a pour mission **d'accompagner des adultes en situation de handicap** dont les déficiences et les incapacités nécessitent un **suivi socio-éducatif** sur les actes de la vie quotidienne. Il vise une plus grande autonomie des personnes en situation de handicap et contribue à la réalisation du **projet de vie** des personnes.

## Les bénéficiaires

Le SAVS accueille des personnes :

- en situation de handicap âgées de **20 à 60 ans** ayant une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- nécessitant un accompagnement éducatif en **milieu ouvert**.
- habitant en **logement de droit commun** (propriétaire, locataire ou hébergé), seul ou en couple, avec ou sans enfant(s).

## L'agrément

Le SAVS a un agrément pour accompagner **86 personnes en situation de handicap** à Amiens et Gézaincourt.

## La procédure d'admission

- Demande de pré-admission auprès du SAVS.
- Entretien présentant le service et définition conjointe du projet d'accompagnement.
- Constitution du dossier administratif.
- Étude et validation de la demande.
- Information à la personne de la période d'admission (éventuelle liste d'attente).
- Formalisation de l'admission par la contractualisation de l'accompagnement.



## L'activité du service

**Des interventions individualisées à domicile**, d'une grande flexibilité pour permettre à l'usager d'accéder à un statut de citoyen dans les domaines de :

La **gestion matérielle** de l'espace personnel, hygiène, entretien du logement, alimentation.

L'**aide à l'accès aux services**, accompagnement dans les démarches administratives et budgétaires, les lieux de socialisation, les activités culturelles.

Le **soutien psychologique** selon les besoins.

L'accompagnement dans la prise en compte de la **santé**.

La **réhabilitation ou l'insertion professionnelle** (formation, emploi).

**Une équipe pluridisciplinaire :**



**Des réponses adaptées au besoin de chaque usager.** Celui-ci est activement associé tout au long de son parcours d'accompagnement : implication dans l'élaboration de son projet, de son suivi et de son évaluation.

## Les principaux partenaires

- Organismes et administrations (ARS, MDPH...)
- Mandataires judiciaires (UDAF, ATS, familles)
- Bailleurs sociaux et privés
- Centres médico-psychologiques
- Établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Professionnels de santé libéraux
- Missions locales, CAP EMPLOI
- Associations diverses, d'usagers et de familles, etc.